

Espaces Verts - Programme de travaux pour 2003 - Demandes de subventions

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Dans le cadre du programme de travaux prévus au budget 2003, la Commission Environnement propose la répartition suivante :

1) Investissement

1-1 Tranches annuelles

Au titre du chapitre 90.823.2158.00507 - 34000

- matériel, outillage (équipes d'entretien des espaces verts et production horticole) 38 238 €

Au titre du chapitre 90.823.2188.00507 - 34000

- mobilier urbain (bancs, corbeilles...) 41 106 €

Au titre du chapitre 90.823.2312.00507 - 34000

* tranche annuelle de gros entretien des espaces verts - sécurité et maintenance du patrimoine 132 375 €

Le programme prévisionnel s'établit comme suit :

- soins aux grands arbres
- clôtures, garde-corps, grilles, protections bois, barrières de délimitations d'accès, ...
- améliorations d'usage et de sécurité dans les espaces verts, tels :
 - . Parc des Chaprais, Square Coluche : bornes fontaines
 - . rue de Dijon : suppression bac à sable vétuste
 - . Parc des Chaprais, entrée rue de l'Eglise
 - . Promenade Chamars : réfection allées (tranche)
 - . etc.
- pose de mobilier de convivialité et de propreté
- petits aménagements divers, arrosage intégré, travaux d'urgence
- * travaux exceptionnels de réparation et de réaménagement
- Promenade Micaud, suite à la chute du cèdre du Liban :
 - . travaux d'enlèvement du cèdre, de réparation du garde-corps, de la murette de scellement, de l'allée en béton désactivé, de l'arrosage intégré et travaux de replantation
 - . action spécifique - sculpture du cèdre

Au titre du chapitre 90.823.2312.96013 - 34000

* travaux de rénovation des aires de jeux publiques 196 831 €

Le programme prévisionnel s'établit comme suit :

- aménagement d'aires de jeux, telles que :

- . Rue Résal
- . Planoise - Rue Tanguy
- . Parc Boichard

- réfection de sols amortissants en divers lieux, tels Place Savoie,
Rue de Cologne, Rue des Causses, Place Buffon, Place de Coubertin, Square Coluche...

Au titre du chapitre 90.824.2312.89038 - 34000

* travaux divers d'amélioration et d'équipement des espaces verts
dans les quartiers (canisacs, ...) 9 995 €

1-2 Opérations individualisées**Au titre du chapitre 90.823.2312.87024 - 34000**

* travaux d'aménagement et d'équipement des jardins familiaux 75 000 €

- . Tilleroyes - Travaux d'amélioration 1^{ère} tranche
- . équipement en composteurs individuels : Port Douvot, ...

Au titre du chapitre 90.823.2312.03614 - 34000

* promenades et jardins du Centre-Ville 150 000 €

- . Square Castan - travaux de restauration et de rénovation

Au titre du chapitre 90.823.2312.03615 - 34000

* parcs et jardins des quartiers 150 000 €

Le programme prévisionnel 2003 concernera :

- . Square Rue Résal - jeu de boules et plantations
- . Square Labbé - réaménagement
- . Square Gratteris - réaménagement
- . Square du Chapitre - tranche
- . Square Deubel-Charmont - tranche
- . Parc Viotte - tranche
- . Parc Rue du Refuge - rue Baigue - tranche

Au titre du chapitre 90.823.2312.03616 - 34000

* aménagement des collines	90 000 €
. Chaudanne - points de vue, sentiers, pelouses sèches et milieux naturels, ...	
. Rosemont - points de vue, sentiers, milieux naturels, ...	
. Beauregard - fossés,...	

2) Fonctionnement

* travaux de premiers entretiens dans les quartiers

Au titre des chapitres 92.823.61521 - 34000	120 000 €
92.412.61521 - 34000	8 100 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme proposé,
- solliciter pour les opérations concernées les aides financières de l'Etat, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, d'autres organismes le cas échéant, sur différents programmes (dont ATSR),
- inscrire par décisions modificatives au budget de l'exercice courant le montant des subventions, à réception des décisions attributives, en recettes aux chapitres 90.823.1321/1322/1323/1326.03614/03615/03616/87024.34000,
- autoriser M. le Maire, après mise en concurrence, à signer le (ou les) marché(s) à intervenir ainsi que le (ou les) ordre (s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2003.

«M. Eric ALAUZET : Je vais essayer, malgré l'heure tardive, de capter votre attention pour quelques minutes sur ce programme. Je crois que c'est important de vous l'expliquer parce que c'est une politique nouvelle dans le droit fil des décisions du PPI, en lien avec la politique touristique d'ailleurs. Jacques MARIOT nous a présenté un schéma de développement il y a quelque temps, vous allez voir que c'est directement en lien et avec d'autres débats qu'on a par ailleurs et avec le débat budgétaire qu'on a eu tout à l'heure.

Trois actions principales nouvelles, je ne parle pas de ce qu'on fait habituellement, simplement du nouveau. Donc la réhabilitation des parcs et jardins du centre-ville, c'est Castan cette année, ce sera Granvelle, ce sera Micaud les années suivantes, avec des sommes d'argent, je le dis tout de suite pour que les choses soient claires, relativement modestes. C'est 150 000 € par an sur chacun des trois projets. Ceci dit, on peut faire quand même des choses significatives avec cet argent-là. Sur Castan donc qu'on aborde cette année, cela concerne la réfection des grilles, des réverbères, des cheminements, éclaircir cet espace qui est quand même un peu trop étouffé par la végétation, la mise en lumière, un minimum de muséographie, bref on travaille avec le Conseil Régional, avec la DRAC sur ce projet-là. Ce square-là est un des rares squares archéologiques en France de cette nature, il est précieux pour notre patrimoine, on a beaucoup parlé de patrimoine et pour le tourisme bien évidemment. Et c'est un élément de rayonnement important aussi pour notre ville, puisqu'on parlait tout à l'heure de rayonnement de l'Université, que celui de notre patrimoine central.

La deuxième action ce sont les collines. Concrètement 2003 ça veut dire des actions sur les collines de Rosemont, de Chaudanne et de Beauregard. Alors là, c'est quel type d'actions ? C'est la remise en ordre des chemins, des cheminements, rouvrir les chemins éventuellement, en tout cas les rendre accessibles, dégager les points de vue, pas forcément des points de vue à 360° mais au moins des cônes de vues, entretenir les espaces parce que parfois la végétation est tellement envahissante qu'elle désorganise les écosystèmes et il y a une action de préservation donc des milieux à faire à travers ces entretiens, notamment pour préserver les pelouses sèches, c'est le cas notamment à Chaudanne de l'une d'elles qui est en train de disparaître sous la végétation. Ça s'inscrit dans un projet global cette fois-ci puisque M. ROSSELOT disait que ça manquait de cohérence, produit global d'infrastructures vertes porté par l'agglomération avec les forêts, avec les espaces agricoles, la vallée du Doubs. Le grand espace public de développement de la vallée du Doubs avec la perspective de classement à l'UNESCO comme l'a dit le Maire tout à l'heure, c'est-à-dire que le patrimoine architectural du centre-ville et le patrimoine naturel sont, à Besançon, dans un site tout à fait exceptionnel et là il faut absolument valoriser ça dans un esprit de rayonnement mais aussi comme on dit maintenant d'aménité, c'est un mot qui est inscrit dans le schéma de service collectif, c'est-à-dire de service à la population. Ces espaces naturels, je pense aux collines, ce sont des espaces de récréation, de promenade, de rencontre, de découverte qu'il faut valoriser au profit des habitants. Donc il y a à la fois l'aspect rayonnement et à la fois proximité pour les habitants.

Troisième action, celle au profit des quartiers où là aussi il y a une action résolue, les enveloppes c'est 150 000 à 180 000 € par an, où cette année on va agir sur l'espace Rééal, vous voyez peut-être cet espace qui a un terrain de sport et un gymnase, et autour il y a un espace de terrain un peu vague, eh bien on va créer ex nihilo un jardin, un espace à cet endroit-là, sur les Tilleroyes également, sur Planoise et au fur et à mesure des années sur d'autres espaces. Alors ça veut dire des jeux pour les enfants, ça veut dire des plantations bien évidemment, des jeux de boules, enfin tous les équipements qui peuvent amener à ce que les gens se rencontrent, là c'est vraiment de l'action intergénérationnelle, voilà encore une politique que l'on peut illustrer à travers cette action des espaces verts. Ces espaces verts, c'est aussi un peu l'envers de la ville, les villes un peu palpitantes, un peu bruyantes, eh bien ces espaces-là sont des espaces où on retrouve un peu de calme, un peu de convivialité, où l'on se rencontre. Voilà et là aussi une action de proximité bien évidemment et d'attractivité pour les quartiers, c'est une autre échelle d'attractivité mais c'est important aussi d'avoir de l'attractivité dans les quartiers. Voilà, j'en ai terminé.

M. LE MAIRE : Merci Eric, c'est un programme intéressant.

M. Jean ROSSELOT : Juste un mot et Eric le sait bien, il n'est pas d'endroit ou de lieu où le patrimoine soit plus mêlé à la verdure que dans les fortifications et moi je m'étonne -sauf si j'ai lu trop vite, ce qui est possible- qu'il n'y ait eu aucune mention, par exemple pour Bregille. Je ne sais pas, mais déjà l'illumination de cette splendide Citadelle est venue bien trop tard, à mon avis, 15 ans après tout le monde...

M. LE MAIRE : Mais elle est venue quand même.

M. Jean ROSSELOT : ... comme dirait Paulette, le rayonnement de Besançon est extraordinaire. Mais comment peut-on laisser le fort de Bregille sans exploitation, sans mise en valeur, il n'y a pas une ville en France... Je pose la question : comment personne n'a jamais pensé à en tirer plus profit ? Ça pourrait être discuté parce qu'il y a toute la ceinture, alors si à Besançon on n'a pas le Mont Blanc ou la Côte d'Azur, on a quand même quelque chose...

M. LE MAIRE : On a Jean ROSSELOT déjà (rires) et ça c'est inévitable, je suis sérieux en plus.

M. Jean ROSSELOT : Ça on me l'a déjà tellement fait...

M. LE MAIRE : 3 étoiles au Michelin, mérite le détour.

M. Jean ROSSELOT : Et d'autres ajoutent : il est pittoresque. Mais c'est quand même étonnant parce que...

M. LE MAIRE : Et vous ne risquez pas de perdre une étoile, surtout ce soir.

M. Jean ROSSELOT : ... on n'a pas, je disais, le Mont Blanc, mais on a quelque chose que les autres n'ont pas, et la définition du tourisme, c'est ça, c'est les fortifications de plus en plus énigmatiques...

M. LE MAIRE : On a compris je crois.

M. Jean ROSSELOT : Quand je vois comment vous traitez avec indulgence Corinne TISSIER qui peut parler toute la nuit (réactions)...

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, il est 23 h 55, si on pouvait terminer à minuit, ça serait bien.

M. Jean ROSSELOT : Je voulais simplement dire que ce n'est pas fort -c'est le cas de le dire- de laisser un fort comme celui de Bregille sans que ça n'interpelle personne dans la Municipalité, c'est tout... et on demande le classement au patrimoine de l'humanité !

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, je m'étais dit que je ne vous répondrais plus ce soir pour raccourcir le débat. Simplement d'autres s'en sont préoccupé avant vous entre autres l'actuel maire lorsqu'il était adjoint puisque c'est l'actuel maire qui a entre autres mis en place le déboisement et la rénovation, la remise en ordre, la déforestation des murailles, nous avons un travail aussi qui a été fait au fort Chaudanne, au fort Beauregard, au fort Bregille, nous avons un programme, Eric ne l'a pas dit mais il l'a dans ses cartons, un programme effectivement de déforestation sur un certain nombre de sites, mais si, c'est vrai (rires)... mais en plus c'est vrai, il y a un programme... je reconnais que le terme déforestation est un peu fort, il s'agit de débroussaillage, Eric va confirmer, j'en suis sûr, nous en avons parlé à plusieurs reprises. Au niveau de la Citadelle, vous pouvez voir la différence qu'il y a entre la vision que nous avons depuis la Place Leclerc par exemple sous la Citadelle l'hiver et la Citadelle l'été. L'été la Citadelle est dans une ceinture verte et j'ai demandé entre autres au directeur des espaces verts qui pourrait lui aussi le confirmer, que l'on regarde, que l'on étudie, que l'on fasse même des simulations par ordinateur pour voir comment on pourrait peut-être, en étêtant les arbres, pouvoir faire ressortir la Citadelle. Je l'ai dit et je vous donnerai même un document où cela est écrit. Cela a peut-être échappé à la sagacité de l'adjoint à l'environnement mais en tout cas c'est écrit dans un document. Voilà ce que je voulais dire par rapport à cela. Est-ce qu'il y a donc un accord non pas pour déforester l'ensemble des forts mais peut-être pour les débroussailler, tout du moins pour adopter ce programme de travaux ?».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter ces propositions.

Récépissé préfectoral du 26 mars 2003.